

Clévacances est à ce jour reconnu comme l'un des leaders du marché des locations saisonnières. Le réseau est présent sur la quasi-totalité du territoire national (ville, mer, montagne, campagne).

Les activités :

→ Les locations

- La location Clévacances peut être une maison indépendante, une demeure de caractère, un chalet, un appartement ou un studio dans une maison particulière ou dans un immeuble collectif.
- Le classement se décline de 1 à 5 clés (4 clés maximum pour les appartements et studios).

→ Les chambres d'hôtes

- La prestation «Chambres d'Hôtes Clévacances» comprend la nuitée et le petit déjeuner.
- Le classement se décline de 1 à 4 clés.

→ Les résidences

- Une Résidence Clévacances est un établissement commercial d'hébergements labellisés situés dans une station ou une zone touristique à la campagne, à la montagne, à la mer, dans une station thermale ou en ville, faisant l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière.
- Le classement se décline de 1 à 4 clés.

→ Les habitats de loisir

- Les Habitats de Loisirs Clévacances sont individuels ou mitoyens, en groupe ou diffus, sans fondation, préfabriqués en ossature bois, planches, rondins, bardeaux, bois reconstitué.
- Le classement se décline de 1 à 3 clés.

L'offre Clévacances s'articule autour de différentes thématiques :

- « Bacchus » : locations et chambres d'hôtes permettant la découverte du vin et du vignoble
- « Pêche » : locations, gîtes et chambres d'hôtes adaptées aux besoins spécifiques des pêcheurs
- « Affaires » : locations, gîtes et chambres d'hôtes répondant aux besoins des professionnels en déplacement.
- « Environnement » : locations, gîtes et chambres d'hôtes qui réduisent leur impact sur l'environnement.

Source : www.clevacances.com/

L'intérêt du label :

- Une reconnaissance de qualité et la lisibilité d'une marque commerciale.
- Des démarches liées à la gestion du bien locatif facilitées grâce à certains services: assistance juridique et fiscale, documents types (contrat de location, état des lieux, papier à entête...), informations (bulletin d'information « INFOCLES », accès à l'extranet propriétaire ...)Etc.
- La possibilité d'une prise en charge totale de la gestion du bien locatif, via un agent immobilier ou un service de réservation départemental.
- Le bénéfice des outils de promotion et de communication du réseau :
 - Le référencement dans un catalogue et sur un site régional
 - Une présentation sur le site internet de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin ainsi que sur celui de la Fédération Nationale Clévacances

Comment adhérer :

L'adhésion implique le respect d'une Charte reposant sur 3 critères essentiels : l'environnement, l'aménagement intérieur, l'accueil et l'assistance.

- Contacter l'animateur départemental du réseau.
- Une visite sera réalisée par le RésOT-Alsace délégué par l'organisme départemental agréé (ADT du Bas-Rhin), accompagné par l'office de tourisme compétent, qui constituent ensemble la commission de visite.
- Mise en œuvre des changements nécessaires et visite de vérification.
- L'ADT 67 émet un avis sur la labellisation.

Bon à savoir :

- La labellisation (2 Clés ou 2 Epis) constitue l'une des contreparties obligatoires prévues par Le dispositif d'aide aux meublés de tourisme et chambre d'hôtes initié par les Conseils Généraux.
- Un guide pratique Clévacances est disponible sur l'espace pro du site de l'ADT ou sur le site du ResOT-Alsace ([lien](#)).

Contacts et liens utiles

www.clevacances.com
www.clevacances-alsace.com

Agence de Développement Touristique
du Bas-Rhin
4, rue Bartisch 67100 Strasbourg
Tél. 03 88 15 45 80
www.tourisme67.com/